

Règlement communal sur la protection du patrimoine arboré

Préavis - Règlement communal sur la protection du patrimoine arboré



Rapport complet de l'évaluation

Informations générales	page 2
Synthèse	page 3
Évaluation des critères	page 4
Check-list gestion de projet	page 7
Références	page 8

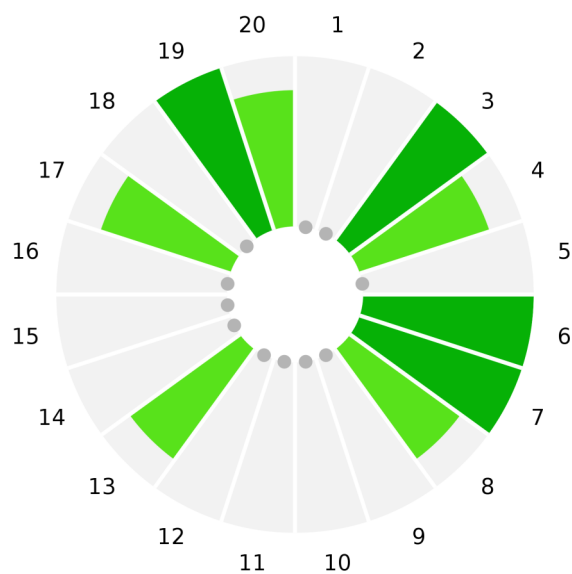


Informations générales

Porteur de projet

Synthèse

1. Mobilité	●	11
2. Utilisation du sol	●	11
3. Qualité de l'air extérieur et intérieur	●	11
4. Cadre de vie et espace public	●	11
5. Énergie	●	7
6. Changements climatiques et risques	●	13
7. Diversité biologique et espace naturel	●	15
8. Qualité du sol et de l'eau	●	6
9. Création de richesse	●	8
10. Conditions cadre pour l'économie	●	9
11. Résilience économique	●	8
12. Compétitivité de l'économie et innovation	●	9
13. Consommation de ressources	●	12
14. Formation et éducation	●	4
15. Égalité des chances	●	10
16. Cohésion sociale	●	10
17. Santé et prévention	●	3
18. Culture, sport et loisirs	●	3
19. Gestion publique	●	16
20. Gouvernance et partenariat	●	16



Légendes

- Défavorable
- Défavorable avec points favorables
- Moyen
- Favorable avec réserves
- Favorable
- Pas concerné
- À approfondir

Évaluation des critères

1. Mobilité	 Pas concerné	11 
-------------	--	--

2. Utilisation du sol	 Pas concerné	11 
-----------------------	--	--

3. Qualité de l'air extérieur et intérieur	 Favorable	11 
--	---	--

Évaluation de l'impact

Les arbres améliorant la qualité de l'air extérieur en captant le CO2 et les polluants, leur préservation contribue ainsi à la réduction de la pollution atmosphérique.

4. Cadre de vie et espace public	 Favorable avec réserves	11 
----------------------------------	---	--

Évaluation de l'impact

La présence de végétaux contribue à la création d'espaces esthétiques, ombragés et agréables pour la population. La conservation des végétaux améliore ainsi le cadre de vie de la population et permet de préserver ces lieux.

5. Énergie	 Pas concerné	7 
------------	---	--

Évaluation de l'impact

Les arbres contribuant à réduire les effets d'îlot de chaleur, leur préservation peut contribuer indirectement à une réduction des besoins énergétiques liés à la climatisation artificielle durant les mois d'été.

6. Changements climatiques et risques	 Favorable	13 
---------------------------------------	---	--

Évaluation de l'impact

La protection et la conservation du patrimoine arborés jouent un rôle important de résilience face au changement climatique. En effet, les arbres contribuent à la lutte contre les changements climatiques puisqu'ils offrent une protection contre les îlots de chaleur, contribuent à une régulation des eaux pluviales et permettent l'absorption du CO2. De plus, l'annexe 3 du règlement propose une liste des arbres pouvant être utilisés pour les plantations compensatoires avec une note climatique pour chaque essence. Cette liste permet ainsi de faire un choix éclairé pour des plantations adaptées aux évolutions climatique.

7. Diversité biologique et espace naturel	 Favorable	15 
---	---	--

Évaluation de l'impact

Le règlement soutient la biodiversité locale avec des espèces adaptées, le maintien des réseaux écologique et encourage la gestion d'une diversité d'essences. L'Annexe 1 rappelle également la liste des organismes exotiques envahissants, qui fragilisent la biodiversité locale et sont à supprimer.

8. Qualité du sol et de l'eau	 Favorable avec réserves	6 
-------------------------------	---	---

Évaluation de l'impact

Le règlement aide à une gestion durable des espaces verts urbains en préservant le patrimoine arboré . Les arbres permettent

de protéger les sols et favorisent l'infiltration des eaux pluviales. Les compensations imposées pour chaque arbre abattu soutiennent cet objectif.

9. Création de richesse	 Pas concerné	8 
10. Conditions cadre pour l'économie	 Pas concerné	9 
11. Résilience économique	 Pas concerné	8 
12. Compétitivité de l'économie et innovation	 Pas concerné	9 
13. Consommation de ressources	 Favorable avec réserves	12 

Évaluation de l'impact

Les compensations exigées pour chaque arbre abattu soutiennent une gestion durable des ressources naturelles en favorisant leur renouvellement.

14. Formation et éducation	 Pas concerné	4 
15. Égalité des chances	 Pas concerné	10 

Évaluation de l'impact

Le règlement traite de manière équitable les propriétaires d'arbres, garantissant des mesures de protection et de compensation pour tous.

16. Cohésion sociale	 Pas concerné	10 
17. Santé et prévention	 Favorable avec réserves	3 

Évaluation de l'impact

Les espaces verts contribuent à la santé mentale et physique des résidents en réduisant les effets de la pollution de l'air, en atténuant les effets d'îlots de chaleur et permettent de créer des espaces de détente et de repos à l'intérieur du territoire urbanisé.

18. Culture, sport et loisirs	 Pas concerné	3 
19. Gestion publique	 Favorable	16 

Évaluation de l'impact

Le règlement renforce la gestion publique en offrant un cadre clair et structuré pour la gestion du patrimoine arboré. Le prélèvement d'une taxe compensatoire en cas d'impossibilité de replantation permet d'alimenter le fond du développement du patrimoine arboré. Celui-ci permet ainsi de financer la plantation de nouveaux arbres en ville de manière à développer le

réseau écologique urbain et augmenter la couverture de la canopée.

20. Gouvernance et partenariat



Favorable avec réserves



Évaluation de l'impact

La coopération entre la Commune et le Canton soutient une gouvernance locale efficace, avec des mécanismes de subvention pour les propriétaires privés.



Check-list gestion de projet

Analyse de la situation initiale

Conception de la stratégie du projet

Réalisation et suivi

Évaluation

Références

17 ODD Agenda 2030

-  1 Pas de pauvreté
-  2 Faim «zéro»
-  3 Bonne santé et bien-être
-  4 Éducation de qualité
-  5 Égalité entre les sexes
-  6 Eau propre et assainissement
-  7 Énergie propre et d'un coût abordable
-  8 Travail décent et croissance économique
-  9 Industrie, innovation et infrastructure
-  10 Inégalités réduites
-  11 Villes et communautés durables
-  12 Consommation et production responsables
-  13 Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
-  14 Vie aquatique
-  15 Vie terrestre
-  16 Paix, justice et institutions efficaces
-  17 Partenariats pour la réalisation des objectifs